

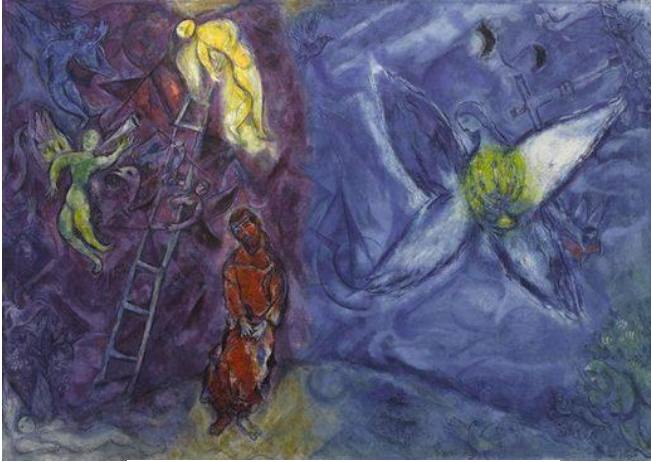
## Vayechev: de Tamar à David

Par Liliane Vana

Texte du cours visible sur

<http://www.akadem.org//sommaire/paracha/5772/paracha>

Transcription: Eve Klein



Le songe de Jacob, par Marc Chagall

Nous abordons aujourd'hui la péricope (la paracha) Vayéchev, paracha très longue qui parle essentiellement de l'histoire (ou des histoires) de Joseph : ses rêves, sa vente, son ascension, sa chute. Et ce récit extrêmement long est interrompu par un passage concernant Yehouda [Juda] et Tamar.

### **Les filles cachées de Jacob - Sœurs jumelles et belles-filles**

Dans le récit concernant Joseph, lorsqu'on rapporte à son père Jacob qu'une bête sauvage a dévoré son fils aimé et préféré Joseph, Jacob est inconsolable : on essaie de le consoler par tous les moyens, et il refuse de se consoler. Et à ce moment-là le texte nous dit (Gen.37:35) : « Vayaqoumou khol-banav vekhol-benotav lena'hamo, vaymaen lehitna'hem, vayomer ki-éred el-beni avel cheola ; vayevk oto aviv. » Ce verset dit que tous les enfants de Jacob se sont levés pour le consoler, mais le texte le formule d'une manière extrêmement précise en disant « les fils et les filles de Jacob se levèrent pour le consoler » (les fils au pluriel, et les filles au pluriel) « et il refusa de se laisser consoler parce qu'il pleurait son fils en disant : c'est moi qui irai vers lui dans le Chéol ».

Si j'ai choisi de commencer par là, c'est parce que le texte nous dit que Jacob avait plusieurs filles. Or, nous ne connaissons l'existence que d'une seule fille, Dina, et ses mésaventures, ou son malheur plus exactement. Le midrach, de manière générale, et les commentaires rabbiniques, n'insistent pas trop lourdement sur l'existence des filles de Jacob, et parfois je me demande même si le lecteur de la Bible fait attention à ce détail.

Je tiens à le mentionner pour deux raisons :

- la première, c'est que Jacob avait des filles, et pas uniquement des fils. Mais, hélas, les tribus sont constituées par les chefs de tribus mâles et pas femelles. Il n'en demeure pas moins que les filles de Jacob sont nombreuses, puisque le texte est au pluriel ;
- 2 la deuxième, c'est que certains commentateurs - dont Rachi et d'autres qu'il cite - sont tellement gênés par le fait qu'il y ait d'autres filles que Dina qu'ils imaginent que ces filles ne sont pas les filles, mais les belles-filles, donc les épouses de ses fils (on appellerait la belle-fille : ma fille).

Voilà comment on "vide" la famille de Jacob des filles, et donc il n'y aura que des mâles.

Un autre midrach Aggada raconte qu'en fait ces filles sont les filles de Jacob, que ce sont des jumelles qui seraient nées avec chacun des garçons, et qu'elles se sont mariées avec leurs demi-frères (dans la Tora - en tous cas dans Beréchit - certains personnages épousent leur demi-sœur : Abraham épouse sa demi-sœur Sarah). Ce type de midrach-là essaie de combiner l'histoire d'une manière différente.

Nous savons maintenant qu'il y a douze tribus, plus plusieurs filles dont on ne connaît qu'un seul nom, Dina.

## ***L'union de Juda et Tamar : conditions et fonctions du lévirat***

L'essentiel de mon cours d'aujourd'hui va porter sur l'histoire de Yehouda et Tamar.

Yehouda est le fils de Jacob ; il va épouser une femme (dont on ne connaît pas le nom) qui n'est pas de la famille de Jacob, ni d'Isaac, ni d'Abraham, mais la fille d'un cananéen, avec laquelle il aura trois garçons : 'Er, Onan et Chéla. L'aîné, 'Er, va épouser une femme nommée Tamar, qui n'est pas non plus de la famille de Jacob ; et il va arriver une histoire qui sera le fondement et l'un des récits principaux concernant le lévirat dans la Bible.

Que se passe-t-il ? 'Er et Tamar n'ont pas d'enfant, 'Er va décéder, et, selon la loi du lévirat, son frère devient l'époux de la veuve. Lui aussi décède, Tamar est veuve pour la deuxième fois, et elle doit épouser le troisième, Chéla. Mais Chéla est trop jeune, et Yehouda dit à Tamar que Chéla est trop jeune, et qu'il faut attendre qu'il grandisse pour l'avoir comme époux.

Ce que nous venons de décrire là s'appelle le « yibboum » : terme rabbinique, qui ne figure pas dans la Bible, bien que les termes yavam ou yevama y figurent, et signifient « beau-frère » ou « belle-sœur » liés par la loi du lévirat.

Le lévirat est une institution du mariage un peu particulière : il n'y a pas de célébration de mariage, c'est un état de fait qui conduit un homme et une femme à se trouver liés l'un à l'autre par des liens matrimoniaux. Les conditions sont les suivantes : lorsqu'un homme décède sans laisser d'enfant, son épouse devient automatiquement l'épouse d'un membre de la famille pour donner une descendance au défunt. En disant "pour donner une descendance au défunt", j'ai déjà trahi le texte : en fait, cela dépend du texte, car il y a trois passages dans la Bible qui parlent du lévirat : en Gen.38 (notre chapitre), en Deut.25, et à la fin du livre de Ruth.

Si l'on compare les trois textes, nous avons à chaque fois le yibboum, le yavam et la yevama (le lévirat, la veuve et le beau-frère survivant), mais l'institution ne fonctionne pas de la même manière : elle ne s'applique pas aux mêmes proches parents, et elle n'a pas le même objectif, en tous cas selon le texte biblique. Il est vrai qu'à la fin, la halakha va se positionner d'une certaine manière, que nous verrons tout à l'heure. Toutefois, lorsqu'on compare les trois textes, si nous avons un dénominateur commun (un homme qui décède sans laisser d'enfant, et sa veuve épouse un membre de la famille), tout le reste (quel membre de la famille ? pour quelle raison ? dans quel but ?) diffère.

### Première différence

Je prendrai les textes dans l'ordre chronologique de leur présence dans la Bible hébraïque.

Le premier, c'est le nôtre (Genèse 38). Selon le texte, Yehouda dit à ses fils survivants de prendre Tamar pour donner un zéra' (une descendance, une progéniture) à leur frère.

Rachi, à cet endroit (sur le v.8 « vahaquen zéra' lea'hikha »), dit :

Vahaquen zéra' - Haben yiqqaré 'al chem hamèt.

« Et établis une descendance - Le fils portera le nom du défunt. »

à savoir que donner une descendance à son frère veut dire donner le nom du défunt à l'enfant qui va naître de cette nouvelle union entre le frère du défunt et la veuve : le fils (on sait déjà que c'est un fils, évidemment, fils aîné, ce n'est certainement pas une fille !) portera le nom du défunt.

A cet endroit, Nahmanide - et d'ailleurs, dans toute cette paracha Vayéchev je vous invite à lire Rachi, puis tout de suite après, Nahmanide (Ramban), car il est systématiquement en désaccord avec Rachi, ou le critique parfois sévèrement - se moque un peu de Rachi en disant : [veyn zé émet = ce n'est pas la vérité] lisez le texte ! est-ce que l'enfant qui va naître portera le nom du défunt ? non ! regardons d'autres textes, dans Ruth : est-ce que l'enfant né du lien léviratique porte le nom du défunt ? non ! Pour Nahmanide, l'enfant à naître ne va pas porter le nom du défunt, ce n'est pas une question de nom, mais d'autre chose.

Si l'on compare ce passage à ce qui est dit dans le livre du Deutéronome chap.25, le texte dit [v.5-6] : « <sup>5</sup>Si des frères demeurent ensemble et l'un d'eux vient à mourir sans

postérité, la veuve ne pourra se marier au dehors à un étranger, c'est son beau-frère qui doit s'unir à elle ; il la prendra donc pour femme, exerçant le lévirat à son égard. <sup>6</sup>Et le premier fils qu'elle enfantera sera désigné par le nom du frère mort, afin que ce nom ne périsse pas en Israël. » Donc l'idée du nom vient en fait du Deutéronome et non de la Genèse comme le disait Rachi : Genèse parle de descendance, alors que Deutéronome parle de nom.

Et si l'on compare au livre de Ruth, l'objectif n'est ni le nom ni la descendance, mais la protection du patrimoine foncier du défunt. Ruth se lie à Boaz - après le renoncement d'un anonyme qui avait un droit prioritaire - parce qu'il y a des terres qui appartenaient au défunt et qu'il fallait conserver dans la famille d'origine, celle d'Elimelekh.

Donc : certes, chacun des textes parle du lévirat, mais chacun a un objectif différent. C'est la première différence.

#### Deuxième différence

La deuxième, c'est que l'union léviratique ne se fait pas auprès des mêmes membres de la famille.

Dans la Genèse, le lévirat se fait - ou on s'attend à ce qu'il se fasse - avec les trois frères.

Dans le Deutéronome, il s'agit de deux frères et pas "des" frères au pluriel.

Et dans le livre de Ruth, c'est n'importe quel proche parent de la famille, puisque lorsque Ruth va voir Boaz et lui expose la situation, celui-ci dit qu'il y a quelqu'un avant lui sur la "liste d'attente" - dirions-nous aujourd'hui - du mariage léviratique. Ce personnage n'est pas nommé ; Boaz l'interpelle, l'interroge, et cet homme refuse le lévirat, non pas parce qu'il ne veut pas de Ruth, mais parce que le patrimoine qui va avec - et c'est l'essentiel de ce livre - ne lui convient pas (cela n'arrange pas ses affaires). Donc Boaz sera lui le lévir de Ruth alors qu'il est beaucoup plus loin dans l'ordre des lévirs de la famille ; et ce n'est pas **le frère** comme dans la Genèse - avec un petit bémol pour Genèse - ni **les frères** comme dans le Deutéronome, c'est le plus proche membre de la famille mais nous ne connaissons pas exactement l'ordre de cette liste de lévirs.

Je viens de parler de "petit bémol" au sujet du livre de la Genèse. Effectivement, Tamar, épouse de 'Er, devient automatiquement la conjointe de Onan, et ensuite de Chéla. Mais comme Yehouda, le beau-père, ne respecte pas sa parole, que Chéla grandit, et que Tamar est toujours veuve et en attente de cette union, elle va se déguiser en prostituée, se mettre à la croisée des chemins lorsque Yehouda va partir tondre ses animaux. Yehouda va la prendre pour une prostituée, avoir des relations sexuelles avec elle ; de cette relation Tamar sera enceinte, et il y aura deux enfants jumeaux à l'issue de l'histoire.

De là, j'étends l'analyse des proches parents : si, dans le Deutéronome, qui servira de base pour la halakha finale, il est question uniquement des frères, dans le livre de Ruth, il est question de tous les proches parents de la famille comme lévirs potentiels. Et il en va de même dans la Genèse : les premiers dans la liste y sont les frères, mais finalement, c'est avec le beau-père que le lévirat va se produire.

On pourrait objecter que Tamar a mal agi : non, en tous cas pas "mal" dans le sens moral, mais dans le sens léviratique. Raisonnons : si coucher avec son beau-père n'apportait pas de solution à son problème de veuve en attente du lévirs, ce qu'elle a fait n'aurait aucun sens. Si elle l'a fait, c'est donc qu'elle savait que, dans l'ordre hiérarchique des proches parents qui peuvent servir de lévirs pour elle figure également le beau-père. Et c'est pourquoi elle a couché avec lui. Ce qui va se clarifier de manière évidente par la suite : Yehouda, lorsqu'il va apprendre la grossesse de Tamar, va dire qu'elle s'est livrée à la prostitution (dans sa bouche, "prostitution" dans le sens où elle a commis un adultère). Je le dis autrement : le fait qu'une veuve dans le cas de Tamar, - en attente de lévirs - ne se soit pas encore unie à son lévirs ne fait pas d'elle une femme célibataire : elle est liée par un lien matrimonial, et tant que ce lien n'aura pas été défait - ce qui ne peut être fait que par la cérémonie du déchaussement - elle est la femme d'un homme et n'a donc pas le droit d'avoir de rapports sexuels avec un autre homme, sinon c'est considéré comme un adultère. Donc, c'est dans ce sens-là que Tamar "aurait" (au conditionnel) mal agi.

Là, permettez-moi une petite remarque sur le mot zona. On le traduit souvent par “prostituée”, mais Onqelos ne traduit pas toujours ainsi : parfois, il traduit le terme par “poundekaït”, comme par exemple dans le cas de « Rahav hazona ». Rahav, la fameuse zona qui héberge les explorateurs avant leur entrée en Canaan, est appelée par Onqelos “Rahav la poundekaït”, ce qui signifie “Rahav l’aubergiste”. Donc il faut faire attention au terme zona, qui d’ailleurs, d’un point de vue halakhique, ne veut pas dire prostituée : c’est une femme notamment adultère, mais pour un cohen c’est encore autre chose ; en d’autres termes, c’est un mot technique qui ne peut pas toujours être traduit par “prostituée”.

Toujours est-il que Tamar, qui savait très bien ce qu’elle faisait, n’a pas simplement couché avec son beau-père : elle a pris les précautions nécessaires. Quelles sont-elles ?

Déjà, je laisse de côté l’idée qu’un fils de Jacob aille voir des prostituées : sur ce point-là, aucun des midrachim n’insiste, et pour cause, on ne va pas noircir l’image d’un des chefs de tribus d’Israël qui en plus sera l’aïeul de David !

Le fait est que Tamar lui demande trois gages ; et lorsqu’on l’accuse de s’être livrée à la prostitution (d’avoir commis l’adultère), lorsqu’on rapporte à Yehouda que sa belle-fille est enceinte, c’est un scandale. Et Yehouda dit [v.254] « hotsiouha vetissaref » = « qu’on la sorte et qu’elle soit condamnée à mort par le feu ». Je vais à nouveau lire Rachi et Nahmanide.

Vatissaref - Amar Efrayim Maqechaa michoum Rabbi Méir : bito chel Chem hayeta chéhou cohen lefikhakh danoua bisréfa

« Et qu’elle soit brûlée - Ephraïm Maqechha a enseigné au nom de Rabbi Méir : elle était la fille de Chem [fils de Noé] qui était cohen, voilà pourquoi on l’a condamnée à être brûlée. »

Donc Rachi dit que Yehouda l’a condamnée à cette peine car elle était la fille d’un cohen (d’un prêtre), et que c’est la loi qui s’applique dans ce genre de cas.

Nahmanide dira :

« Je ne comprends pas la règle énoncée par Rachi car une fille de prêtre n’est condamnable au bûcher que dans le cas où elle aurait commis un réel adultère, si elle était mariée ou fiancée à un homme. Mais une fille de prêtre qui a eu une relation sexuelle avec un homme alors qu’elle était simplement préposée au lévirat n’est pas du tout condamnable à mort, qu’elle soit fille de Cohen ou d’Israël. Et il ne s’agit là que d’un simple interdit [...]. Ce qui me semble est que Yehouda était prince et gouverneur du pays et que sa belle-fille qui a commis un acte de débauche ne pouvait être jugée comme le commun des mortels, mais plutôt comme quelqu’un qui aurait offensé le pouvoir royal. Et c’est pour cela qu’il est écrit : “Et Juda dit : emmenez-la et brûlez-la”, car on s’est présenté devant lui pour qu’on lui fasse selon son jugement. Et il l’a condamnée à mort eu égard à l’honneur du pouvoir royal [...]. »

[En d’autres termes : ] ce n’est pas possible d’interpréter la raison pour laquelle Tamar doit être brûlée comme le fait Rachi, car dans la guemara Sanhédrin, la [Symbole][Symbole][Symbole] [Symbole][Symbole][Symbole][Symbole][Symbole] choméret yavam, la veuve en attente d’union léviratique, qui a eu des relations sexuelles avec un autre homme que son lévir n’est pas condamnée du tout par la loi, il n’y a pas de cas de peine capitale qui s’applique à ce genre de délit, et ce qu’elle soit une fille d’Israël ou la fille d’un prêtre : elle aura tout simplement transgressé un interdit eyna éla belav gréda : elle n’a fait que transgresser).

Tamar envoie des messagers à Yehouda, disant : la personne à qui appartiennent ces trois gages est le père de mon enfant. Yehouda reconnaît les objets qui lui appartiennent, et dit une phrase superbe [v.26] : « Vayaqer Yehouda vayomer : tsadeqa mimméni » = « elle est plus juste que moi ». Il reconnaît avoir été très injuste, il reconnaît que Tamar a plus juste car elle a été spoliée, qu’on ne lui a pas donné le mari auquel elle avait droit.

Donc Tamar n’est pas condamnée, et, à la fin de l’histoire, vont naître des jumeaux, Pérets et Zéra’h. Ils seront donc nés à l’issue de cette union léviratique, avec la bizarrerie consistant à choisir comme lévir le beau-père pour avoir des enfants.



## Généalogie du roi David: l'apport des femmes étrangères

Je passe à présent au texte de Ruth.

Comme je l'ai dit précédemment, Ruth va épouser in fine Boaz, et de cette union va naître un enfant qui va s'appeler 'Oved, qui est le père de Yichaï, lequel est le père de David. Et la fin du livre de Ruth raconte cette généalogie [Ru.4:18-22] :

« <sup>18</sup>Or, voici quels furent les descendants de Pérets :

(Mais Pérets n'est pas dans le livre de Ruth ! Pérets est celui que nous venons de voir dans la Genèse, l'un des jumeaux ! Il vient de l'histoire de Yehouda et de Tamar, dans la péricope de Vayéchev. Donc, une fois que le livre de Ruth nous a raconté que Ruth et Boaz ont eu un enfant nommé 'Oved, père de Yichaï, père de David, on nous donne une généalogie, non pas de 'Oved, mais on remonte à Pérets, l'enfant de Yehouda et Tamar.)

Pérets engendra 'Hétsron. <sup>19</sup>Hétsron engendra Ram, Ram engendra Aminadav. <sup>20</sup>Aminadav engendra Na'hchon, et Na'hchon engendra Salma. <sup>21</sup>Salma engendra Boaz

(voilà notre personnage du livre de Ruth)

Boaz engendra 'Oved.

(l'enfant issu de l'union léviratique)

<sup>22</sup>Oved engendra Jessé et Jessé engendra David. »

Alors là, c'est une bombe qui explose... Pourquoi ?

Premièrement - Nous avons maintenant la généalogie de David, qui remonte à Yehouda, en tous cas d'après le livre de Ruth, et ce en ligne directe d'une union léviratique à une autre union léviratique : de celle de Tamar et de son beau-père Yehouda, à celle de Ruth et de Boaz.

Deuxièmement - Cette union est étonnante : Tamar est cananéenne ! Donc l'union léviratique s'est faite entre le fils de Jacob et une cananéenne. Et dans Ruth également, l'union léviratique se fait entre Boaz, de la tribu de Juda, et la veuve qui est une moabite, donc encore une étrangère.

La généalogie du roi David comprend non seulement une aïeule moabite, mais une "aïeule de l'aïeul" cananéenne. Cela devrait nous faire réfléchir sur notre attitude envers les étrangères aujourd'hui. Je n'en dirai pas plus, j'aurai l'occasion de revenir sur cette place des femmes non israélites ou n'appartenant pas au peuple hébreu.

Donc la fin de l'histoire de Ruth est la généalogie davidique, et l'histoire de notre péricope Vayéchev vise cette généalogie, puisque c'est le lien entre Pérets et Zéra'h d'ici vers le livre de Ruth, avec deux aïeules, les plus importantes, et d'ailleurs les seules mentionnées de toute la généalogie, deux étrangères (une cananéenne et une moabite). Et David, ce n'est pas rien, c'est le fameux roi David qui deviendra aussi la figure messianique, etc. A méditer...

Je terminerai sur un autre point important concernant l'union léviratique.

Cette union peut être défaite, mais, comme ce n'est pas un mariage, elle ne peut être défaite par un libelle de répudiation, mais par une autre procédure qui s'appelle "la cérémonie du déchaussement".

Elle est bien décrite dans le livre de Ruth [4:1-12] où la cérémonie se fait en présence d'une communauté de dix personnes assistant à cette cérémonie pour en témoigner. A cette occasion-là, la veuve déchausse le lévite qui refuse d'accomplir le lévirat, et elle lui crache à la figure - c'est une cérémonie très humiliante - et à l'issue de cette cérémonie, le lien léviratique est rompu entre la veuve et le lévite. A ce moment-là, la femme est à nouveau libre et peut se remarier.

La halakha finale va retenir les points suivants : le lévite ne sera que le [beau]-frère direct de la veuve (elle ne retiendra pas les modèles de la Genèse ni de Ruth), et s'il n'accomplit pas le lévirat, il y aura une cérémonie] 'halitsa (déchaussement)

Il faut savoir que tant le yibboum que la 'halitsa sont des rites qui existent jusqu'à nos jours. Cependant, au fil des siècles, la halakha - les sages - ont préféré favoriser la 'halitsa au

yibboum, c'est-à-dire favoriser l'accomplissement de la rupture à celui de l'union lévratique elle-même, surtout parce qu'il y avait trop de refus (donc il n'était pas souhaitable de contraindre les personnes à rester unies contre leur volonté).

Et non seulement le rite existe, mais beaucoup plus que l'on imagine, surtout dans l'état d'Israël où il y a beaucoup de morts liées aux guerres ou aux accidents dans l'armée. Et l'état d'Israël, l'a inscrit dans sa loi civile : tout ce qui est mariage et divorce relève du droit religieux, mais dans sa législation laïque et démocratique il a favorisé lui aussi la 'halitsa par rapport au yibboum.